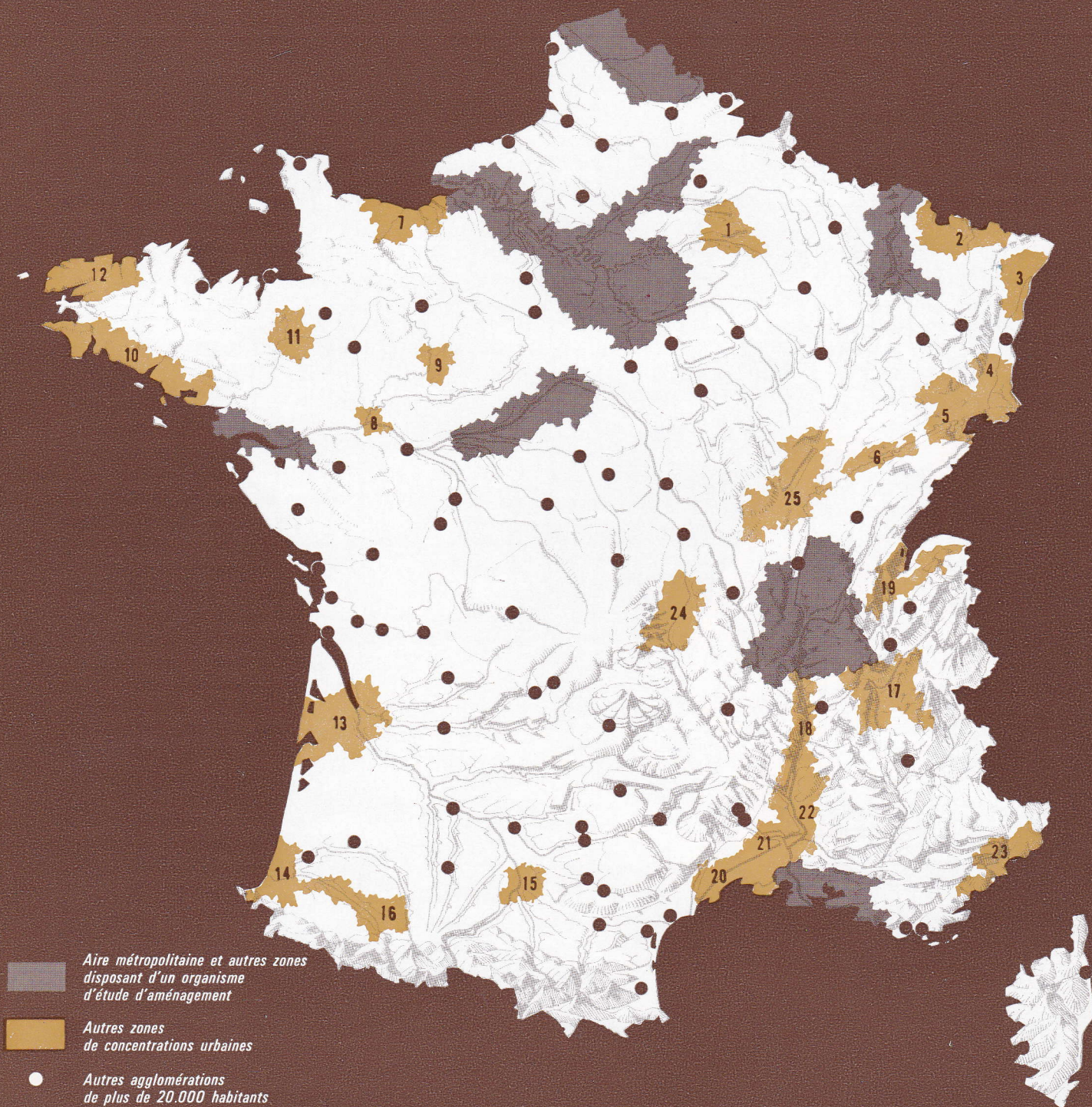


la carte de la



France de l'an 2000

POPULATION EN L'AN 2000

	<i>OREAM et grandes vallées</i>	<i>Autres zones d'urbanisation</i>	<i>Villes de 20.000 à 100.000</i>	<i>Reste de la région</i>	<i>Total pour la région</i>
Région parisienne	14.000				14.000
Champagne		800 (1)	500	500	1.800
Picardie	1.200		500	700	2.400
Haute-Normandie	2.400		50	300	2.750
Centre	1.200		700	600	2.500
Nord	4.500		450	550	5.500
Lorraine	2.500	800 (2)	350	350	4.000
Alsace		1.000 (3) 600 (4)	150	250	2.000
Franche-Comté		600 (5) 400 (6)	100	300	1.400
Basse-Normandie		800 (7)	300	400	1.500
Pays de la Loire	1.200	600 (8) 400 (9)	300	1.000	3.500
Bretagne		800 (10) 500 (11) 700 (12)	150	600	2.750
Limousin			400	300	700
Auvergne		800 (24)	400	300	1.500
Poitou-Charentes			1.000	700	1.700
Aquitaine		1.100 (13) 400 (14)	500	800	2.800
Midi-Pyrénées		1.000 (15) 600 (16)	500	700	2.800
Bourgogne		900 (25)	350	650	1.900
Rhône-Alpes	4.000	1.300 (17) 700 (18) 400 (19)	600	800	7.800
Languedoc		1.000 (20) 200 (21)	800	400	2.400
Provence - Côte d'Azur	3.500	1.200 (22)	600	500	6.300
Corse		500 (23)			
	34.500	18.100	8.700	10.700	72.000

60 millions, 75 millions, 100 millions de Français ?

La première hésitation porte sur le volume de la population totale de la France. Il est bien sûr possible d'élaborer une projection de la population en l'an 2000. Toutefois, cette projection comporte plusieurs sources d'incertitudes : il est impossible de prévoir le nombre d'étrangers qui auront désiré se fixer en France dans les trente-cinq ans à venir, ni l'attitude des gouvernements successifs à l'égard de l'immigration. En ce qui concerne l'émigration, un phénomène de masse paraît moins probable, encore qu'il ne soit pas à écarter. Une autre incertitude porte sur les effets des progrès techniques et scientifiques : progrès de la génétique et de la médecine capables de réduire la mortalité ou d'allonger la durée de la vie humaine. En outre, les facteurs économiques, sociologiques, psychologiques peuvent modifier les attitudes devant le mariage ou devant la naissance.

Enfin, la volonté des gouvernements peut s'exercer à promouvoir une politique démographique. L'objectif démographique de 100 millions de Français, s'il est peu concevable indépendamment d'une émigration résolument encouragée n'est pas absolument utopique pour ceux qui considèrent que la croissance démographique très soutenue est le principal moteur du progrès économique dans les pays développés.

Malgré la « pilule » dont on parle beaucoup, les statisticiens tendent d'ailleurs à relever leurs premières estimations. Il y a quelques années encore, le chiffre de 65 millions était couramment avancé comme un chiffre moyen. Un tel accroissement de 15 millions n'est-il pas sensiblement équivalent de celui qui nous sépare des années trente ?

Pourtant, depuis le recensement de 1962 et les travaux plus récents de l'INSEE, on cite les chiffres de 70 millions, 72 millions ou 75 millions comme des chiffres vraisemblables.

Prenons le chiffre de 72 millions comme une hypothèse et tentons de raisonner sur la répartition de cette population dans le territoire national.

Les migrations intérieures seront-elles accrues ?

La répartition sur le territoire des 72 millions de Français de l'an 2000 dépend pour l'essentiel de l'ampleur et de la nature des migrations intérieures. Bien sûr, si du jour au lendemain tous les changements de résidence étaient miraculeusement stoppés, d'autres facteurs interviendraient. Une série de cartes géographiques publiées par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et l'INSEE, fait apparaître ces autres facteurs : la proportion de vieillards dans la population est inégale d'une région à l'autre, ainsi que la propor-

tion de jeunes. Les principaux taux démographiques (natalité, nuptialité, mortalité infantile, morbidité) présentent également, selon qu'on est au nord ou au midi, à l'est ou à l'ouest, des différences sensibles.

Donc, par le jeu des naissances et des décès, et en supposant un arrêt total des migrations, la répartition de la population française serait différente : les villes importantes et leurs banlieues, qui ont connu depuis dix ans un afflux considérable de jeunes ménages, croîtraient plus que proportionnellement aux régions rurales voisines où la proportion des vieillards est plus importante. Certaines régions rurales de Bretagne, de Basse Normandie, des Pays de la Loire ou de Poitou-Charente, où le taux de natalité demeure élevé, verraient leur population croître plus vite que les régions rurales du sud-ouest. Paris, Lyon et Marseille auraient un rythme de croissance ralenti de moitié.

Mais le phénomène migratoire, qui explique pour l'essentiel la répartition à venir, est lui-même obscur et compliqué de causes multiples et changeantes.



1966

Taux de natalité.

Depuis dix ans, les démographes, les sociologues et les économistes, les premiers se fondant sur la comparaison des recensements, les seconds sur des enquêtes d'opinion ou de motivation de plus en plus nombreuses, les troisièmes en raisonnant sur les mécanismes de l'économie, ont mis à jour certains facteurs explicatifs.

Tout d'abord le bouleversement de l'économie agricole, la concurrence qui la pénètre, la course à la productivité qu'on y constate, secrètent un important potentiel de mutation professionnelle. Cette population peut théoriquement

choisir de demeurer à la campagne et d'y exercer une activité autre qu'agricole. Mais il apparaît qu'au regard des besoins aujourd'hui exprimés le monde rural est surchargé.

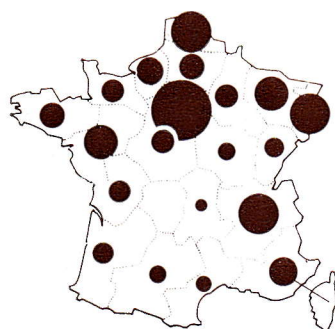
Pour accroître la capacité du monde rural il faudrait reconquérir l'espace rural par l'économie industrielle ou développer en milieu rural les services aux populations urbaines (loisirs, culture, éducation...). Depuis la guerre, le monde rural s'est inexorablement vidé de sa population qui a rejoint les villes de toutes catégories.

Le second facteur explicatif est l'attraction qu'exercent les villes. Cette attraction, selon les sociologues et les économistes, serait fondée tout à la fois sur les perspectives d'emploi qu'elles offrent et les chances d'ascension sociale. Un raisonnement économique simple permet d'estimer que plus la ville est grande et plus ces perspectives et ces chances sont importantes. Il est vrai que d'autres facteurs psychologiques ou sociologiques tempèrent la rigueur de cette loi (appréhension de l'inconnu, rigueur d'une lutte pour la vie à laquelle le migrant ne serait pas accoutumé).

Mais ce qui domine toutes ces tendances, c'est la tendance générale à l'accroissement de la mobilité de la population : l'amenuisement psychologique et économique des distances, l'intégration d'économies locales ou régionales autrefois mieux protégées de la concurrence, un moindre attachement de l'individu au milieu familial et social originel expliquent cette tendance qui ne semble pas devoir se renverser d'ici la fin du siècle. Cette mobilité résidentielle qui se traduira aussi vraisemblablement par une multiplication des résidences simultanées tend à vider d'une partie de son contenu l'opposition déjà théorique aujourd'hui entre le monde urbain et le monde rural.

Tendances vraisemblables et hypothèses volontaires

La constatation de ces tendances, leur mesure précise dans le présent, ne permettraient pas à elles seules d'effectuer des prévisions à une échéance de 35 ans. Le Commissariat général du Plan et l'Institut National de la Statistique ont confié



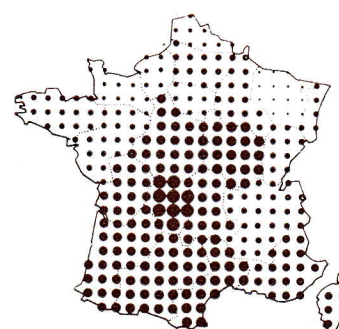
1966

Excédent des naissances sur les décès.



1962

Pourcentage de la population de 2 à 24 ans par rapport à la population totale.



1962

Pourcentage de la population de plus de 65 ans par rapport à la population totale.

D'autres explications de portée plus locale sont avancées : on constate d'abord, autour des grandes villes, une diffusion de la population et des activités dans les campagnes environnantes. Cette tendance, qui vise à modifier la nature de l'espace rural, exerce ses effets à longue distance. C'est le cas du bassin parisien où des résidences plus ou moins permanentes se multiplient pour les Parisiens et leur famille. On constate également des attractions régionales : le Midi méditerranéen, les zones pré-montagneuses, les grandes vallées (Rhône, Rhin, Loire).

à des équipes de mathématiciens la tâche de mettre au point un modèle explicatif de migrations entre 1954 et 1962, de telle sorte qu'il soit possible de « simuler » l'avenir en modifiant telle ou telle variable. Les calculs n'autorisent cependant pas les prévisions à très long terme. Vraisemblables à 8 ans (1970), incertaines à 16 (1978), elles sont très aléatoires à 24 (1985). Seule l'introduction de facteurs volontaristes, l'accentuation de certaines tendances qui sont par ailleurs celles-là mêmes qui gouvernent la politique économique à long terme et la politique des équipements publics de très

longue durée, permet d'aboutir à une vision globale de la répartition de la population en France. Autant dire que ces calculs constituent des ordres de grandeur, des approximations et qu'ils supposent des choix géographiques qui viennent encore compliquer les données de la démographie.

Une hypothèse sur l'économie agricole et le monde rural

Si le monde rural était parvenu au terme de l'évolution qu'il connaît aujourd'hui (fin du remembrement, restructuration de l'espace rural en exploitations assurant les taux de productivité les plus élevés, introduction massive de capitaux pour la mécanisation et la modernisation) et si par ailleurs l'équilibre des productions agricoles ne connaît pas de bouleversements majeurs, il serait encore considérablement appauvri en population. D'après certaines évaluations, la population vivant directement ou indirectement de l'agriculture pourrait se situer autour de 10 millions d'habitants au delà de 1985.

Une projection optimiste de la population des aires métropolitaines

Il est couramment admis qu'un des principaux indicateurs du succès de la politique d'aménagement du territoire sera le niveau de la population de la région de Paris en l'an 2000. Si elle est inférieure à 14 millions cela témoignera de l'efficacité des mécanismes actuellement en place pour la limiter. Ce chiffre lui-même, établi à la suite des études préalables au schéma directeur, implique une courbe de croissance ralentie par rapport aux tendances constatées entre 1954 et 1962. Des calculs analogues ont été faits pour un certain nombre de régions urbaines et métropolitaines. Ces données n'ont pas été consacrées comme des objectifs démographiques, mais le deviendront sans doute rapidement.

De nouvelles zones de concentration urbaine

Depuis 1954, l'INSEE s'est efforcé de définir de nouvelles unités statistiques qui, à la différence des cadres administratifs hérités de l'histoire (commune, canton, arrondissement, département) s'efforcent de rendre compte des phénomènes géographiques observables : l'agglomération qui se fonde principalement sur la continuité de l'espace bâti, la zone de peuplement qui traduit le phénomène un peu flou de rayonnement économique mesuré à travers les migrations journalières entre le lieu de domicile et le lieu de travail.

A partir de ces zones de peuplement industriel ou urbain (Z.P.I.U.) qui, pour la simplification du calcul, ont été arrondies au canton, un choix raisonné a été opéré en fonction de critères essentiellement géographiques : importance et structure des agglomérations qui s'y trouvent ; situation géographique (bord de mer, vallées, piémonts, zones de passage, zones frontalières proches de métropoles étrangères). Ces nouvelles zones de concentration urbaine ont fait l'objet d'hypothèses simplifiées de population sur la base des calculs effectués par l'INSEE pour 1985.

Les autres agglomérations de plus de 20 000 habitants sont supposées doubler

Les calculs ne permettent pas, sans risque de cumuler les erreurs, de prévoir la population en l'an 2000 d'une agglomération telle que Châteauroux, par exemple, qui dépasse aujourd'hui 50 000 habitants. Par contre, il est moins risqué de totaliser la population des agglomérations de plus de 20 000 habitants (non comprises dans les OREAM ou les autres zones) pour chaque région et d'appliquer alors une hypothèse de doublement approximatif à cette population.

Une répartition régionale volontaire

Pour 1985 les hypothèses de répartition de la population entre les régions se sont entrechoquées tant elles étaient nombreuses et contradictoires. Il reste que si la politique économique et les intentions volontaristes qui président à la localisation des activités se poursuivent, il est aisé de choisir, dans le maquis des hypothèses, celle qui est la plus conforme à la pratique (sinon aux tendances) actuelle. C'est ce qui a été fait et extrapolé à l'an 2000.

Il a fallu ensuite combiner, en fonction de cette évaluation par région, les OREAM et autres zones, les villes de plus de 20 000 habitants et procéder à divers ajustements de détail pour obtenir des populations théoriquement cohérentes.

*
* *

Cette investigation, un peu artisanale, de l'avenir, ne doit pas être revêtue de solennité. Pas plus que les démographes, les aménageurs ne sauraient être comparés à des oracles ou autres Cassandre. Il s'agit, en fait, d'un « jeu » à la mode, d'un premier raisonnement, au moment où l'on réfléchit à ce que doit être l'action économique du pays pour le VI^e Plan (1970-1975) dans le domaine particulier des infrastructures de longue durée de vie.